



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

N° Spécial

18 Octobre 2022

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MINISTERE DE LA JUSTICE DAP du 18 octobre 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MINISTRE DE LA JUSTICE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Page
DAP N° -	10.10.2022	Note de service.	3

DIRECTION L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE / DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS / SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DES HAUTS-DE-SEINE

Nanterre, le 10 octobre 2022

Le directeur
du service pénitentiaire d'insertion
et de probation des Hauts-de-Seine
à
l'ensemble des personnels

NOTE DE SERVICE

Objet : délégation de signature dans le cadre de la surveillance électronique et de la semi-liberté

En vertu de l'article D588 du code de procédure pénale (CPP), par délégation du directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP),

- Marine DINANT directrice pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP),
- Adélaïde LEJEUNE, DPIP,
- Fredy LONGFORT, DPIP,
- Léna MALMONTET, DPIP,
- Eléonore RIVATON, DPIP.

bénéficient d'une délégation de signature aux fins de validation et signature des décisions de modifications horaires pour :

- des personnes placées sous surveillance électronique, sous le régime du placement extérieur ou écrouées au quartier de semi-liberté des Hauts-de-Seine lorsque les termes du jugement ou de l'ordonnance modificative donnent compétence au SPIP en application de l'article 712-8 du CPP et aux conditions précisées par le magistrat ;
- des personnes placées en assignation à résidence sous surveillance électronique selon les termes de la décision de contrôle judiciaire, en conformité avec l'article 142-9 du CPP et aux conditions mentionnées par le magistrat.

Délégation de signature est également donnée aux personnes susnommées pour l'affectation sur un poste de travail d'intérêt général (TIG) en application de l'article R131-23 du code pénal.

Le directeur

Signé

Laurent LUDOWICZ

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>